

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Airtac 3 Mega, Airtac 3 Mega Green

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale:

Colle aérosol temporaire
Uniquement pour usages industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:

Airtech International, Inc.
5700 Skylab Road
Huntington Beach, CA 92647
E-mail: airtech@airtechintl.com
Site web: www.airtechonline.com
Téléphone: +1 714.899.8100
Service responsable de l'information:
Téléphone: +1 714.899.8100
E-mail: airtech@airtechintl.com

Airtech Europe Sarl
Zone industrielle Haneboesch
L-4562 Differdange
Luxembourg
Site web: www.airtech.lu
Téléphone: +352 582.282
Service responsable de l'information:
Téléphone: +352 582.282
E-mail: sales@airtech.lu

Airtech Advanced Materials UK Ltd.
The Causeway
Broadway Business Park
Chadderton, Oldham
OL9 9XD United Kingdom
Site web: www.airtech-amg.co.uk
Téléphone: +44 161.947.1610
Service responsable de l'information:
Téléphone: +44 161.947.1610
E-mail: sales@airtech-amg.co.uk

Airtech Asia Ltd.
No. 161 of Anyuan Rd
Chagugang County
Wuqing District
301721, Tianjin, P.R. China
Site web: www.airtech.asia
Téléphone: +86 22 8862 9800
Télécopie: +86 22 8862 9900
Service responsable de l'information:
Téléphone: +86 22 8862 9800
E-mail: airtech.asia@airtechasia.com.cn

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC EMERGENCY PHONE:

France: +(33)-975181407

Belgique (Brussels): +(32)-28083237

Luxembourg: +(352)-20202416

International: +1 703-741-5970

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

| | |
|----------------------------------|---|
| Aérosol 1; H222; H229 | Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| STOT SE 3; H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Aquatic Chronic 2; H411 (EUH066) | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquette (CLP)**Mention d'avertissement: **Danger**

| | | |
|-----------------------|-----------|--|
| Mentions de danger: | H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| | H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| | EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Conseils de prudence: | P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| | P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |
| | P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| | P261 | Éviter de respirer les aérosols. |
| | P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| | P391 | Recueillir le produit répandu. |
| | P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| | P410+P412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. |
| | P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient
Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
n-Pentane
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane

2.3 Autres dangers

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange composé comme ci-dessous:

Composants dangereux:

| Identificateurs | Désignation Classification | Teneur |
|--|---|-----------|
| REACH 01-2119486291-36-xxxx n° de liste 926-605-8 CAS 64742-49-0 | Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane Flam. Liq. 2; H225. STOT SE 3; H336. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411. (EUH066). | 30 - 60 % |
| REACH 01-2119459286-30-xxxx N°CE 203-692-4 CAS 109-66-0 | n-Pentane Flam. Liq. 1; H224. STOT SE 3; H336. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411. (EUH066). | < 10 % |
| REACH 01-2119484651-34-xxxx n° de liste 931-254-9 CAS 64742-49-0 | Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane Flam. Liq. 2; H225. Skin Irrit. 2; H315. STOT SE 3; H336. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411. | < 10 % |
| N°CE 270-704-2 CAS 68476-85-7 | Gaz de pétrole liquéfiés Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Liq.); H280. | 20 - 30 % |

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Indication sur Gaz de pétrole liquéfiés:
Contient < 0,1 % 1,3-Butadiène. Ici s'applique la note K.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. N'employer ni solvants, ni diluants. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

| | |
|------------------------|--|
| Contact avec les yeux: | Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste. |
| Ingestion: | En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas provoquer de vomissement. Danger d'aspiration. Appeler aussitôt un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

En cas de résorption: troubles du SNC, état inconscient, douleurs

Effets possibles sur le temps de réaction et la coordination motrice.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre d'extinction

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles qui sont plus lourds que l'air. Ils s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flammes sur de grandes distances.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), traces d'hydrocarbures incomplètement brûlés, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Réceptacle sous pression. Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une aération suffisante. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Évacuer la zone. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.
Danger d'explosion!
En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).
Nettoyer soigneusement la zone polluée.
En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.
Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. Ne pas vaporiser dans les yeux ou sur la peau.
Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Forme avec l'air des mélanges explosifs. Utiliser des outils pare-étincelle.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Oxydants forts, alcalis forts, acides forts

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

| N°CAS | Désignation | Type | Valeur limite |
|------------|---|-----------------------------------|--|
| 64742-49-0 | Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane | France: VLE | 1.500 mg/m ³ (hydrocarbures, vapeur C6-C12) |
| | | France: VME | 1.000 mg/m ³ (hydrocarbures, vapeur C6-C12) |
| 109-66-0 | n-Pentane | Europe: IOELV: TWA France: VME | 3.000 mg/m ³ ; 1.000 ppm 3.000 mg/m ³ ; 1.000 ppm |
| 64742-49-0 | Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane | France: VLE | 1.500 mg/m ³ (hydrocarbures, vapeur C6-C12) |
| | | France: VME | 1.000 mg/m ³ (hydrocarbures, vapeur C6-C12) |

DNEL/DMEL:

Indication sur Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane (CAS 64742-49-0):

DNEL ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 5.306 mg/m³

DNEL ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 13.964 mg/kg bw/d

DNEL consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 1.131 mg/m³

DNEL consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 1.377 mg/kg bw/d

DNEL consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 1.301 mg/kg bw/d

Indication sur n-Pentane (CAS 109-66-0):

DNEL ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 3.000 mg/m³

DNEL ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 432 mg/kg bw/d

DNEL consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 643 mg/m³

DNEL consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 214 mg/kg bw/d

DNEL consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 214 mg/kg bw/d

PNEC: Indication sur n-Pentane (CAS 109-66-0):
PNEC eau (eau douce): 230 µg/L
PNEC eau (eau de mer): 230 µg/L
PNEC station d'épuration: 3.600 µg/L
PNEC sédiment (eau douce): 1,2 mg/kg dw
PNEC sédiment (eau de mer): 1,2 mg/kg dw
PNEC terre: 0,55 mg/kg dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
Utiliser un filtre combiné A/P conforme EN 14387
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN ISO 374-1.
Type de gants: Caoutchouc butyle - Epaisseur du revêtement: > 0,7 mm
période de latence (durée maximale de port): 15 min
lors d'un contact par projection:
Type de gants: Caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: > 0,12 mm
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1.

Protection corporelle: Vêtement de protection, résistant aux solvants.

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas vaporiser dans les yeux ou sur la peau.
Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa liquide
Couleur: Forme: Aérosol
couleur d'ambre, vert

| | |
|--|---|
| Odeur: | Caractéristique |
| Point de fusion/point de congélation: | -40 °C |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | -40 - 2 °C (propulseur) |
| Inflammabilité: | Aérosol extrêmement inflammable. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion: | LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1,40 Vol% (propulseur) LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 10,90 Vol% (propulseur) |
| Point d'éclair: | <= -60 °C (propulseur) |
| Température d'auto-inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| La température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH: | 7 (solution, concentré) |
| Viscosité cinématique: | à 20 °C: 100 - 400 mm ² /s (liquide) |
| Viscosité, dynamique: | à 20 °C: 100 - 300 mPa*s (liquide) |
| Solubilité dans l'eau: | insoluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Aucune donnée disponible |
| Tension de vapeur: | à 20 °C: 400 - 600 kPa |
| Densité: | à 20 °C: 0,80 g/mL (liquide) |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Non applicable |

9.2 Autres informations

| | |
|------------------------------------|--|
| Propriétés explosives: | Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. |
| Propriétés comburantes: | non oxydant |
| Température d'auto-inflammabilité: | Aucune donnée disponible |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, acides forts, alcalis

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Symptômes

En cas d'inhalation: Effet narcotique en cas de doses élevées ou d'exposition prolongée. Peut provoquer des maux de tête, des vertiges et des troubles du système nerveux central. pression sur la poitrine, douleur pectorale, toux. En fortes concentrations, entraîne une perte de connaissance.

Après absorption:

Vertiges, maux de tête, faiblesse. état d'ébriété. Irritation des muqueuses de la bouche, du pharynx du tube et de l'appareil digestifs.

Après contact avec la peau:

Un contact direct avec la peau peut provoquer des démangeaisons et des rougeurs.

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmolement ou une rougeur.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indication sur Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane (CAS 64742-49-0):

Toxicité pour le poisson:
LL50 Oncorhynchus mykiss: 12 mg/L/96h (OCDE 203)
NOEL Oncorhynchus mykiss: 4 mg/L/96h (OCDE 203)

Toxicité pour la daphnia:
EL50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 17,06 mg/L/48h (RQSA)
NOELR Daphnia magna (puce d'eau géante): 3,818 mg/L/21d (RQSA)

Toxicité pour les algues:
EL50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte), taux de croissance: 55 mg/L/72h (OCDE 201)
EL50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte), biomasse: 26 mg/L/72h (OCDE 201)
NOEL Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 30 mg/L/72h (OCDE 201)

Indication sur n-Pentane (CAS 109-66-0):

Toxicité pour le poisson:
CL50 Oncorhynchus mykiss: 9,87 mg/L/96h

Toxicité pour la daphnia:
CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 9,74 mg/L/48h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchet: 16 05 04* = Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses/Aérosol
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 10* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Vider soigneusement et si possible complètement. Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.

Section 14. Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN: ONU 1950, AÉROSOLS
IMDG: UN 1950, AEROSOLS (Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane), MARINE POLLUTANT
IATA-DGR: UN 1950, AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 5F
IMDG: Class 2, Subrisk -, see SP63
IATA-DGR: Class 2.1

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID, ADN, IATA-DGR: néant
IMDG: -

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement:
La substance/le mélange présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: oui

Polluant marin - ADN: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

| | |
|---|--|
| Panneau d'affichage: | RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950 |
| Etiquette de danger: | 2.1 |
| Dispositions particulières: | 190 327 344 625 |
| Quantités limitées: | 1 L |
| EQ: | E0 |
| Conditionnement - Instructions: | P207 LP200 |
| Conditionnement - Dispositions particulières: | PP87 RR6 L2 |
| Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: | MP9 |
| Code de restriction en tunnel: | D |

Transport par voie fluviale (ADN)

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| Etiquette de danger: | 2.1 |
| Dispositions particulières: | 190 327 344 625 |
| Quantités limitées: | 1 L |
| EQ: | E0 |
| Équipement nécessaire: | PP - EX - A |
| aération: | VE01,VE04 |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|----------------------------|
| Numéro EmS: | F-D, S-U |
| Dispositions particulières: | 63 190 277 327 344 381 959 |
| Quantités limitées: | See SP277 |
| Quantités exceptées: | E0 |
| Conditionnement - Instructions: | P207, LP200 |
| Conditionnement - Réglementations: | PP87, L2 |
| IBC - Instructions: | - |
| IBC - Réglementations: | - |
| Instructions réservoirs - IMO: | - |
| Instructions réservoirs - UN: | - |
| Instructions réservoirs - Réglementations: | - |
| Arrimage et manutention: | SW1 SW22 |
| Séparation: | SG69 |
| Propriétés et observations: | - |
| Groupe de ségrégation: | none |

Transport aérien (IATA)

| | |
|--|--|
| Etiquette de danger: | Flamm. gas |
| Code de quantité exceptée: | E0 |
| Avions passagers et cargo: Quantité limitée: | Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G |
| Avions passagers et cargo: | Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg |
| Avion-cargo uniquement: | Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg |
| Dispositions particulières: | A145 A167 A802 |
| Emergency Response Guide-Code (ERG): | 10L |

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

42- 43%

Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement: **Danger**

| | | |
|-----------------------|-----------|--|
| Mentions de danger: | H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| | H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| | EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Conseils de prudence: | P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| | P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |
| | P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| | P410+P412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. |

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Risques physiques: Code P3a, Quantity threshold 150 000 kg / 500 000 kg

Dangers pour l'environnement: Code E2, Quantity threshold 200 000 kg / 500 000 kg

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: P3a, E2

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédure de classification:

Risques physiques: d'après les données d'essais

Dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: méthode de calcul

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H222 = Aérosol extrêmement inflammable.

H224 = Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: étiquette

Modification dans la section 3: Composition/informations sur les composants

Modification dans la section 9: propriétés physiques et chimiques

Mise à jour d'ordre général

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aerosol: Aérosol
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
Asp. Tox.: Toxicité par aspiration
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EL50: Charge efficace 50 %
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Flam. Gas: Gaz inflammables
Flam. Liq.: Liquide inflammable
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMO: Organisation maritime internationale
LEP: Limite d'exposition professionnelle
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEL: Dose sans effet observé
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONU: Organisation des Nations unies
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
Press. Gas: Gaz sous pression
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
RQSA: Relation quantitative structure-activité
Skin Irrit.: Irritation de la peau
SNC: Système nerveux central
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Cette fiche ne peut couvrir toutes les situations pouvant se présenter à l'utilisateur lors de la transformation. Chaque étape opérationnelle doit donc être examinée pour déterminer si des précautions supplémentaires s'imposent et lesquelles. Toutes les informations relatives à la santé et à la sécurité contenues dans cette fiche doivent être mises à la disposition de vos collaborateurs et de vos clients. Il relève de votre responsabilité d'exploiter ces informations pour rédiger des consignes d'utilisation appropriées et d'organiser des stages adéquats pour vos salariés.

Les conditions et les méthodes d'utilisation se trouvant hors de notre périmètre de contrôle, nous en rejetons toute responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité civile pour l'utilisation du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Toutes les indications et remarques sont faites sans aucune garantie concernant l'exactitude de l'information, les risques lors de l'application du produit ou les résultats de cette application.